

ANNEXE B : Candidat individuel AVEC expérience professionnelle.

A retourner accompagnée de toutes les pièces justificatives **avant le 29 mars 2024, en courrier recommandé avec AR, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante** : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
 DIEC 3-05 – CAP AEPE, à l'attention de Madame EL-FOUNTI, place Lucien PAYE – 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Important : conserver un double de tous les documents envoyés

Nom de naissance : Prénom :

Nom usuel : Date de naissance :

Inscrit à l'épreuve EP1 : oui non

Dispensé de l'épreuve : EP1 oui non EP2 oui non EP3 oui non

Justificatifs des expériences professionnelles :

*Exigences : Total de **14 semaines** minimum soit **448h** minimum*

Excepté pour les candidats avec dispenses d'épreuves professionnelles : 5 semaines ou 160h par épreuve présentée.

Compléter le tableau : Lister chaque structure (1 structure par ligne)

Noter la date de début et de fin de stage (les périodes peuvent être consécutives ou non)

Indiquer le nombre total de semaines effectuées **et le nombre d'heures correspondant**

Nom et adresse de la structure d'accueil ou du parent employeur pour les assistant(e)s maternel(le)s	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Dates	Nombre total de semaines sur la période	Nombre total d'heures sur la période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au/...../.....semainesheures
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au/...../.....semainesheures
total effectué :		 semaines heures

Justificatif de la période de formation en milieu professionnel complémentaire (stage)

*Pour les candidats ayant uniquement une expérience professionnelle dans une structure collective (enfants de 3 à 6 ans), un stage supplémentaire doit **obligatoirement** être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.*

Compléter le tableau : Noter la date de début et de fin de stage

Indiquer le nombre total de semaines effectuées **et le nombre d'heures correspondant**

Nom et adresse de la structure d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Dates	Nombre total de semaines sur la période	Nombre total d'heures sur la période
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> SAP	du :/...../..... au/...../..... semaines heures
total effectué :		 semaines heures

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter les épreuves professionnelles ; le diplôme ne lui sera pas délivré.

ANNEXE B (suite) Attestation d'expérience professionnelle ou de stage

Document faisant partie de l'ANNEXE B

(Document à dupliquer : 1 attestation par structure)

Identification de la structure d'accueil du candidat :

Nom :

Adresse :

Représentée par : Nom Prénom :

Fonction :

Identification du candidat :

Nom de naissance : Prénom

Nom usuel : Date de naissance :

Nature de l'activité en milieu professionnel (cocher la case correspondante)

stagiaire

salarié

Durée de la période d'activité en milieu professionnel dans la structure

du au

Soit une durée effective totale de : semaines soit : heures (**obligatoire**)

Activités réalisées :

- Soins d'hygiène corporelle et de confort
- Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs
- Elaboration des repas
- Aide au service des repas
- Entretien des locaux et des équipements
- Assistance pédagogique à l'enseignant
- Remise en état des matériels et des locaux

Autres (à préciser)

.....
.....
.....
.....
.....

Age des enfants (cocher la case correspondante)

moins de 3 ans

moins de 6 ans en structure collective

Date, signature du représentant et **cachet** de la structure ou de l'organisme d'accueil (**obligatoire**)

NB : si la période de formation en milieu professionnel se déroule chez un (e) assistant (e) maternel (le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans, joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (voir ci-après)

ANNEXE B (suite) Attestation d'expérience professionnelle
- pour les assistant(e)s maternel(le)s uniquement -

Document faisant partie de l'ANNEXE B

Identification du parent employeur du candidat :

Nom Prénom :
Adresse :

Identification du candidat :

Nom de naissance : Prénom

Nom usuel : Date de naissance :

Nature de l'activité en milieu professionnel (cocher la case correspondante) :

stagiaire salarié

Durée de la période d'activité professionnelle

du..... au

Soit une durée effective totale de : semaines soit : heures (obligatoire)

Activités réalisées :

<input type="checkbox"/> Soins d'hygiène corporelle et de confort	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)
<input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs
<input type="checkbox"/> Confection des repas
<input type="checkbox"/> Entretien des locaux et des équipements

Age des enfants (cocher la case correspondante)

moins de 3 ans autre : préciser

Date, signature du parent employeur (obligatoire)

ANNEXE B (suite)

Nom de naissance : Prénom

Nom usuel : Date de naissance :

Documents à envoyer :

Cocher les cases correspondant aux documents fournis

<p>Pour tous les candidats :</p>	<p><input type="checkbox"/> ANNEXE B : ensemble des feuilles complétées dont la ou les attestation(s) d'expérience(s) professionnelle(s) et de stage pour les candidats devant compléter leur expérience professionnelle : une attestation par structure obligatoirement</p> <p><u>Documents originaux obligatoires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Copie de la confirmation d'inscription signée (se trouvant sur l'espace cyclades candidat)</p>
<p>Pour validation de l'expérience professionnelle des assistants maternels agréés</p>	<p><input type="checkbox"/> Copie de l'agrément délivré par le conseil départemental en cours de validité</p> <p><input type="checkbox"/> Contrats d'accueil d'enfant(s) précisant la période et le nombre d'heures</p> <p><input type="checkbox"/> Bulletins de salaire justifiant de 448h minimum (un seul bulletin de salaire par mois ; la somme des heures indiquées doit atteindre 448h)</p>
<p>Pour validation de l'expérience professionnelle des gardes à domicile</p>	<p><input type="checkbox"/> Certificat de travail de l'organisme employeur ou du particulier employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Contrats d'accueil d'enfant(s) de moins de 6 ans précisant la période et le nombre d'heures</p> <p><input type="checkbox"/> Bulletins de salaire justifiant de 448h minimum (un par mois)</p>
<p>Pour validation de l'expérience professionnelle en EAJE ou école maternelle ou ACM</p>	<p><input type="checkbox"/> Certificat de travail ou attestation de l'organisme employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Bulletins de salaire justifiant de 448h minimum (la somme des heures indiquées doit atteindre 448h)</p>
<p>Pour les candidats devant compléter leur expérience professionnelle par un stage. A fournir en plus de l'attestation de stage si ce dernier se déroule :</p>	<p>au domicile privé d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels</p> <p><input type="checkbox"/> Copie de l'agrément délivré par le conseil départemental en cours de validité</p> <p><input type="checkbox"/> Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de salaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du relevé de notes lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017) ou copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme ou du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification permettant de demander une dispense d'épreuve (annexe VI arrêté du 30 novembre 2020).</p> <p>auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 6 ans :</p> <p><input type="checkbox"/> Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)</p> <p><input type="checkbox"/> Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance (certificats de travail, bulletins de salaire) ou copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.</p>